Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213503527-20251215-2025_12_149-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de Vern-sur-Seiche, légalement convoqué le neuf décembre deux mil vingt-cinq, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire salle du Conseil municipal, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane LABBÉ, Maire.

Membres en exercice :	29
Quorum :	15
Présents :	24
Absents excusés :	5
Procurations de vote :	5
Votants :	29

Présents :
Stéphane LABBÉ – Monique LENORMAND – Stéphane CHABOT – Sylvie AUDOUARD – Loïc FÉVRIER – André LAITU – Sylvie RIALLAND – Yves BOCCOU – Françoise HUCHE – Jocelyne RENOU – Jean-Bruno BARGUIL – Valérie GUIGOT – Jean-Marc BERTRAND – Thierry MARTINEAU – Sébastien GIRARD – Suzanne PARQUIER – Christine BARDOU – Nolwenn DAVID – Jacques DAVIAU – Christian DIVAY – Dominique ROCHER – Stéphane SIMON – Sonia ARENA – Jean-Paul GOSMAT

Absents excusés :
Daniel FARAÜS – Yannick MEIGNEN – Bérénice CHALLE – Sandrine DESTOUET – Maxime LEGUAY

Procurations de vote :

Daniel FARAÜS	Mandataire Stéphane CHABOT
Yannick MEIGNEN	Mandataire Sylvie AUDOUARD
Bérénice CHALLE	Mandataire Monique LENORMAND
Sandrine DESTOUET	Mandataire Dominique ROCHER
Maxime LEGUAY	Mandataire Stéphane LABBÉ

Secrétaire de séance : Jocelyne RENOU

Publication en ligne le : 18/12/2025

N° 2025-12-149 ENVIRONNEMENT – CREATION D'UN VERGER CONSERVATOIRE

Finances locales / Divers

Rapporteur : Sylvie AUDOUARD

L'association pomicole du Pôle Fruitier de Bretagne est actuellement en recherche d'un terrain afin d'y implanter un verger conservatoire consacré aux variétés de poires et de cormes locales, dans le but d'étudier et de préserver des variétés bretonnes historiques menacées.

Vern-sur-Seiche étant située dans un terroir historique de production de poires et, au vu de la vulnérabilité de ces variétés et de l'absence de lieu de conservation dédié dans les environs, la création d'un tel verger sur la commune prend tout son sens.

Le terrain situé au nord de l'arboretum au sein de la Vallée de la Seiche, cadastré AO n° 0030, a été proposé (voir plan joint en annexe). Il pourrait ainsi accueillir 39 poiriers et 13 cormiers.

Il est demandé un engagement de la commune de Vern-sur-Seiche sur 3 ans dans la création d'un verger conservatoire au service de la conservation du patrimoine génétique et culturel fruitier, ainsi que son adhésion à l'association du Pôle Fruitier de Bretagne à hauteur de 90 € TTC par an.

L'estimation budgétaire fournie par l'association est d'environ 2 600 € TTC, soit 49 € par arbre.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213503527-20251215-2025_12_149-DE

En contrepartie, l'association s'engage à prendre en charge les porte-greffes de cormiers ainsi que la moitié de ceux de poiriers, et également d'inclure une demi-journée d'intervention auprès du grand public lors des opérations de greffage. Elle offre également la possibilité pour les agents d'assister à la première taille de formation après un an de greffage.

La plantation des porte-greffes pourra se faire dès cet hiver 2025.

Ceci exposé ;
Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le plan désignant le terrain sélectionné pour le projet d'implantation d'un verger conservatoire ci-annexé ;
Considérant l'avis favorable de la commission Environnement, Transition Ecologique et Mobilités du 27 novembre 2025 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité des votants par vote à main levée (29 voix pour) :

- **AUTORISE** la création d'un verger conservatoire consacré aux variétés de poires et de cormes locales sur la parcelle cadastrée AO n° 0030 ;

- **VALIDE** l'engagement de la commune sur une durée de trois ans minimum auprès du projet et de l'association pomicole du Pôle Fruitier de Bretagne :
  - Par le règlement d'une adhésion annuelle de 90 € TTC ;
  - Par le règlement de la prestation d'un montant maximum de 2 600 € TTC ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la création de ce verger conservatoire ;

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Le Maire,
Stéphane LABBÉ

MAIRIE DE VERN-sur-SEICHE (Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance,
Jocelyne RENOU

NOTA – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction, 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES Cedex ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable. Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux ou un recours hiérarchique. Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision concernée.